

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 3^e jour de janvier 2022 à 17 h, par vidéoconférence à huis clos, et ce conformément à l'arrêté ministériel 2020-209 suivant les nouvelles mesures sanitaires en vigueur à la présente date.

Sont présents: mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, Jennifer Pearson-Millar, Nancy Deschênes et Julie Racine et messieurs les conseillers Marcel Ladouceur et Simon Legault, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

Madame Sophie Choquette, adjointe au greffe, est également présente.

Ouverture de la séance ordinaire du 3 janvier 2022 - 1

L'ouverture de la séance à huis clos fut ajournée.

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 17 h40 avec le quorum requis.

2022-01-001 : Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 3 janvier 2022– 2

1. Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1. Vacance du poste de direction générale
 - 3.2. Retrait des autorisations
 - 3.3. Nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
 - 3.4. Délégation de signature
 - 3.5. Nomination du représentant autorisé à clicSÉQUR – Entreprises
4. Clôture et levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Jennifer Pearson-Millar, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-01- 002: Vacance du poste de direction générale – 3.1

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-309;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation se terminait le 5 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Luce Baillargeon, conseillère

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite et de mettre fin au contrat de travail du directeur général, monsieur Steve Deschene. Le contrat de travail est donc résilié en date du 3 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2022-01- 003: Retrait des autorisations – 3.2

CONSIDÉRANT la résolution 2022-01-001.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Jennifer Pearson-Millar, conseillère

Appuyé par monsieur Simon Legault, conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil instruit monsieur Steve Perreault, maire et madame Sophie Choquette, adjointe au greffe, de procéder au retrait des accès et autorisation de signature de monsieur Steve Deschênes en date de ce jour.

Adoptée à l'unanimité

2022-01- 004: Nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim 3.3

CONSIDÉRANT la résolution 2022-01-001;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim jusqu'au comblement définitif du poste.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme Mme Sophie Choquette pour agir à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim effectif en date de ce jour, jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de direction générale, le tout selon les conditions prévues à son contrat de travail temporaire.

QUE le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail temporaire à intervenir entre la Municipalité de Lac-Supérieur et madame Sophie Choquette.

Adoptée à l'unanimité

2022-01- 005: Délégation de signatures – 3.4

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-01-004;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Jennifer Pearson-Millar, conseillère

Appuyé par madame Luce Baillargeon, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil attribue les autorisations et pouvoirs ci-dessous, auprès de l'institution financière Caisse Desjardins Saint-Faustin-Lac-Carré, à Sophie Choquette en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité, à savoir :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver, tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2022-01- 006: Nomination du représentant autorisé à clicSÉQUR – Entreprises– 3.4

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Sophie Choquette, doit être nommée au titre de représentante autorisée aux fins de la gestion des services clicSÉQUR – Entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller

Appuyé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

ET IL EST RÉSOLU D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Sophie Choquette (ci-après la « représentante ») à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Supérieur, les documents requis pour l'inscription aux services en ligne clicSÉQUR – Entreprises et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services en ligne clicSÉQUR – Entreprises;

QUE toute autorisation ou procuration au nom de monsieur Steve Deschenes pouvant subsister dans les registres de Revenu Québec, soit définitivement retirée.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-007: Clôture et levée de la séance extraordinaire – 4

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par

Appuyé par

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire est levée à 17h46

Donné à Lac-Supérieur, ce 3e jour de janvier 2022

Sophie Choquette

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Steve Perreault

Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 3^e jour de janvier 2022.

Sophie Choquette

Directrice générale et secrétaire-trésorier par intérim

PROJET